

## EDITO

### Enquête Publique favorable.

Notre lettre n°2 colle encore à l'actualité. Au niveau du projet du casino, le rapport du commissaire enquêteur a été favorable à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols. Certains nous ont demandé des explications. Elles ont été détaillées lors de la réunion plénière de l'association le 30 novembre et nous tenons à en donner une synthèse à l'ensemble des lantiers dans cette lettre. Comment et par qui est diligentée une enquête publique ? quelles ont été les principales remarques du commissaire enquêteur ? quelles seront les suites ? Voici les réponses.

Vous vous posez des questions et c'est normal ! Pour certaines d'entre elles nous sommes allés chercher des réponses à la source : on parle d'accros aux jeux ? Nous avons rencontré l'Institut du Jeu Excessif à Lyon (voir notre article) ; on parle de blanchiment d'argent ? Nous avons rencontré la sous-direction des courses et jeux du Ministère de l'Intérieur (article dans notre prochaine lettre) ; vous posez des questions juridiques ? Nous y répondons dans notre rubrique « Questions-Réponses »...

Autre évènement à Lans-en-Vercors : la réouverture du bureau de poste après rénovation.

Mais quel est l'avenir de notre bureau de poste ? Nous avons interrogé la Direction Départementale de la Poste. Nous vous donnons sa réponse. Peut être faudra-t-il, là encore, être vigilants.

En tout cas bravo à tous ceux qui se mobilisent pour que Lans avance !

Nous souhaitons à tous les lantiers de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2006

Paul Olivès

### Retour sur l'Enquête Publique

Dans le cadre de la procédure prévue par le Code de l'Environnement, en application de la loi relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, c'est le Tribunal Administratif qui désigne le Commissaire Enquêteur (CE). La mairie décide, elle, de la manière dont l'enquête sera connue et organisée. Si l'enquête est favorable à la révision simplifiée du POS, ce n'est donc pas parce que le CE était à la solde de la municipalité. Les raisons sont à chercher ailleurs :

- **en premier lieu, une enquête publique n'est pas un vote !** C'est une consultation de la population. Il y a eu 407 avis contre (dont 126 de non résidents à Lans !) et 114 avis pour (tous des lantiers sauf 1). Dire que « 72% de la population s'est exprimée contre le projet » (comme l'a annoncé FR3) est donc faux ! Pour nous, il est plus juste de dire que parmi les avis exprimés par les lantiers, 60% étaient contre et 40% pour. Et ces 40% pour sont d'un très grand poids puisque généralement se sont quasi exclusivement des avis contre qui s'expriment. Comme le note le CE « la conclusion du rapport ne repose pas sur la simple arithmétique des avis en faveur ou contre le projet mais elle prend en compte la pertinence et l'intérêt de chaque avis ».

- **En second lieu, la question posée concernait avant tout le reclassement en zone UC** (zone urbaine à vocation d'activités commerciales et de loisirs) **de 7 610 m<sup>2</sup> de terrains situés à l'Ecluse**. La question posée n'était donc pas « Etes vous pour ou contre un casino ? ». Comme le note le CE « plusieurs opposants se sont contentés de motiver leur refus par référence à l'installation d'un casino en évoquant les problèmes d'éthique, de danger pour les familles et la jeunesse ou de risques financiers pour la commune en omettant de motiver leur refus par rapport à l'objet même de l'enquête publique, la révision du POS ». Cependant, la multiplicité des interventions sur le casino a conduit le CE, après avis du Tribunal Administratif, à donner (ce qui est rare) deux avis séparés. Ils sont tous les deux « très favorables » en raison de l'impact environnemental limité, des emplois créés et de l'intérêt économique et financier pour la commune.

### **Et maintenant ?**

Moliflor Loisirs devrait déposer le permis de construire assez rapidement. Il faudra 3 mois de délais d'instruction administrative, 2 mois de possibilité de recours. Le permis de construire pourra alors être accordé par le maire. C'est seulement ensuite que Moliflor Loisirs pourra demander au Ministère de l'Intérieur l'autorisation d'ouverture d'un établissement de jeux. Le ministère organisera alors une enquête commodo-incommodo à Lans, ce qui ajoutera 4 mois de procédures. Ce n'est donc pas avant septembre 2006 qu'on verra les choses bouger du côté de l'Ecluse !!

## QUESTIONS/REPONSES

### LANS AVANCE répond à vos questions

**Si le casino fait faillite, c'est la commune, donc tous les lantiers qui vont payer ?**

Il faut savoir que le montage juridique est réglementé par l'Etat. La convention de délégation de service publique et le bail sont des contrats administratifs, validés par la Préfecture. Le terrain ainsi que le bâtiment (construit et entretenu par la SAS Casino de Lans-en-Vercors, sans emprunt bancaire ni hypothèque car financé à 100% par Moliflor Loisirs) sont la propriété de la commune. Si le Casino faisait faillite, la commune reprendrait possession du bâtiment, en contrepartie de l'indemnisation de la SAS Casino de Lans-en-Vercors pour un montant correspondant à la valeur non amortie des constructions (cette indemnisation résulte de la jurisprudence et non du contrat spécifique au Casino de Lans-en-Vercors). La commune (alors propriétaire d'un bâtiment d'une valeur supérieure à l'indemnité versée) pourrait confier la gestion du casino à un nouveau délégataire. Elle pourrait lui demander un « droit d'entrée » correspondant à l'indemnité vue plus haut, en plus d'un loyer pour l'occupation du bâtiment.

**Quel est le texte de loi qui oblige la SAS Casino de Lans-en-Vercors à n'avoir qu'un seul actionnaire ?**

Aucun texte de loi n'oblige un casinotier à être le seul actionnaire de la société d'exploitation locale. Mais Moliflor Loisirs a opté pour cette formule à Lans-en-Vercors, ce qui est un point positif et une preuve d'engagement total du groupe dans ce projet.

**Est-ce que la SAS Casino de Lans-en-Vercors est une filiale de Moliflor Loisirs au sens juridique du terme.**

**OUI.** Nous pouvons l'affirmer. Moliflor Loisirs détient 100% du capital et des droits de vote de la SAS Casino de Lans-en-Vercors.

**Les effectifs annoncés par Moliflor Loisirs ne sont-ils pas exagérés ?**

**NON.** Le Casino d'Uriage (jeux traditionnels et 130 Machines à sous) compte 90 postes fixes. L'objectif de 40 pour celui de Lans (50 MAS) ne paraît donc pas « pléthorique ».

**Vous vous posez des questions ? N'hésitez pas à nous écrire à la Boîte Postale 13. Nous répondrons, dans la mesure du possible, dans notre prochain numéro.**

## Notre rencontre avec l'Institut du Jeu Excessif à Lyon.

Avertis de l'existence d'un Institut du Jeu Excessif à Lyon, nous avons voulu en savoir plus. Nous avons rencontré son fondateur, Mr P. PERRET, le 19 octobre. Synthèse.

**Lans Avance: que représente le jeu excessif en France?**

Aujourd'hui il y a 2% de joueurs excessifs. Ils ne concernent pas que les casinos mais aussi le Loto, le PMU, les jeux de grattage. Il faut donc relativiser. Ainsi ces 2% sont à comparer aux 4% d'accros à la drogue, aux 8% d'accros à l'alcool et aux...25% d'accros au tabac.

**L.A. : quel est donc votre rôle ?**

Accompagner en permanence le joueur excessif repéré et qui veut s'en sortir. Mais nous démarrons dans une voie prometteuse : la formation du personnel des casinos pour qu'il sache repérer, accompagner, dissuader le joueur excessif. Les casinotiers commencent en effet à réaliser que c'est leur intérêt de prendre ce phénomène en compte.

**L.A. : Et il vous arrive de travailler avec Moliflor ?**

Oui, et j'ai été surpris par leur attention et leur motivation. Nous avons l'ambition de former tout leur personnel en six mois. Il faut savoir que le ministère est très vigilant et engage les groupes de casinotiers à traiter le problème du jeu excessif. Pour moi, Moliflor est un groupe qui a conscience du problème et a pris les choses en mains.

## Quel avenir pour notre Poste ?



Vous avez été agréablement surpris par la rénovation de notre poste : propreté, clarté, lignes modernes, convivialité... Mais finalement quel est son avenir à Lans ?

Si sa pérennité, grâce au développement de notre commune, n'est pas remise en cause, ses horaires d'ouverture seront adaptés à la fréquentation. Ses services seront développés grâce à la création de la banque postale. Des partenariats pourront aussi s'établir avec d'autres entreprises. Un nouveau chef d'établissement va être nommé pour le Plateau à Villard-de-Lans. C'est à lui qu'incombera la charge de cette organisation. Affaire à suivre... dans notre prochain numéro !

Source : Direction Départementale de La Poste, dir. de la Communication.



**Notre site Internet:**

<http://lansavance.free.fr>

### SI VOUS VOULEZ NOUS REJOINDRE...

Je soutiens l'action de *LANS AVANCE* et souhaite adhérer à l'association en versant une cotisation de 2€ minimum.

Nom Prénom :

Adresse :

tel :

e-mail :

► Bulletin à remettre à la BP 13 à Lans-en-Vercors